

10. REPORT DE LA PASSATION DU TEST À UNE DATE ULTÉRIEURE

Le candidat ou la candidate qui demande, après son inscription aux tests, d'en reporter la passation à une date ultérieure devra acquitter des frais d'administration de 30 \$ pour être inscrit ou inscrite à nouveau.

11. FRAIS D'INSCRIPTION À L'ÉPREUVE

Grille de tarification des tests Au 2 avril 2009

TECFÉE

Les tests 1 et 2 (rédaction et code linguistique)	70 \$
Les tests 1 et 2 (rédaction et code linguistique)	
1^{re} reprise	80 \$
2^e reprise	80 \$
Test 1 seulement (rédaction)	
1^{re} reprise test 1	40 \$
2^e reprise test 1	40 \$
Test 2 seulement (code linguistique)	
1^{re} reprise test 2	40 \$
2^e reprise test 2	40 \$

Les frais d'inscription à l'épreuve sont assumés par le candidat ou la candidate.

12. RÈGLE DE CONSERVATION DES DOCUMENTS

Le CÉFRANC est mandaté par les universités et par le MÉLS et doit respecter les règles d'archivage du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

La règle principale est la suivante : tout examen qui a servi à des fins d'évaluation doit être conservé deux ans après l'année de passation.

Après ces trois années, le CÉFRANC détruira les examens en sa possession.

N.B Les copies des examens demeurent la propriété exclusive du Centre d'évaluation du rendement en français écrit (CÉFRANC).

ANNEXE

CERTIFICATION

**RÉSULTATS AU TEST DE FRANÇAIS
TEST 2
LE CODE LINGUISTIQUE**

NOM: _____ N° DE FICHE: _____

A) ORTHOGRAPHE GRAMMATICALE ET MORPHOLOGIE	/26	
B) SYNTAXE ET PONCTUATION	/13	
C) ORTHOGRAPHE LEXICALE	/4	
D) VOCABULAIRE	/17	
	TOTAL GLOBAL	/60
	TOTAL EN POURCENTAGE	/100

GUIDE PRÉPARATOIRE

N.B. LE SEUIL DE RÉUSSITE EST FIXÉ À 70%.

CENTRE D'ÉVALUATION DU RENDEMENT EN FRANÇAIS ÉCRIT
7741, avenue du Ronceray, Anjou, QC H1K 3W7